

Initiatives ministérielles

tement aussi aux problèmes que nous essayons de régler en partie avec les dispositions de ce projet de loi qui ont trait au soutien du conjoint et des enfants à charge.

Il est impossible d'isoler le noble objectif de cette mesure législative que nous appuyons tous. En effet, outre la situation économique globale du pays, le fait de ne pas tenir compte des conséquences des mesures économiques du gouvernement et de se contenter d'applaudir l'initiative prise afin de mieux faire respecter les ordonnances de pensions alimentaires équivaut à faire abstraction du facteur véritablement important, à savoir que les mesures économiques du gouvernement ont directement entraîné la rupture de nombreuses familles et engendré des difficultés ainsi que la pauvreté au sein de familles de toutes les régions du pays.

En fait, la plupart des paiements de pension alimentaire au Canada sont en retard. J'ose dire que, dans un grand nombre de cas, ce retard est imputable au fait que le parent qui doit verser cette pension a perdu son emploi et ne peut gagner sa vie.

Même si tous les paiements en question étaient effectués, je pense que la plupart des familles dirigées par la mère suite à un divorce continueraient de vivre dans la pauvreté.

Au Canada, l'un des pays les plus prospères au monde, des personnes, tant en milieu urbain que rural, souffrent de la faim. C'est scandaleux et nous devrions tous avoir honte.

Ces dernières années, j'ai eu le privilège, dans la région d'Ottawa—Carleton et ma circonscription d'Ottawa—Sud, de travailler avec les responsables de la banque alimentaire au niveau local, et ceux d'UNICEF dans un contexte international, afin de trouver des solutions au problème de la faim dans notre collectivité.

Chaque année, nous encourageons le public à jeuner pendant 24 heures, afin d'avoir une idée de ce qu'est véritablement le problème de la faim. Cette expérience de courte durée ne change pas nécessairement la vie de quelqu'un, mais lui permet de comprendre que la faim est une réalité de la vie. À la Chambre, rares sont ceux qui savent vraiment ce que c'est que d'avoir faim pendant longtemps. Des millions de Canadiens, eux, le savent.

D'ici à ce qu'il y ait une reprise économique et que les gens commencent à travailler, le nombre de victimes de la faim et de la pauvreté augmentera malheureusement au Canada, au lieu de diminuer.

En outre, il est clair qu'il y a un lien direct entre la pauvreté et la faim, d'une part, et le rendement scolaire des enfants, d'autre part. En conséquence, partout au Canada, notamment dans les grandes villes, les commissions scolaires doivent mettre en place des programmes garantissant que les élèves ont déjeuné et qu'ils ont eu suffisamment à manger. Les élèves ne peuvent travailler s'ils ont l'estomac vide.

Tous ces problèmes sont interreliés. Il est impossible de s'employer à les résoudre séparément. Nous devons comprendre le problème globalement si nous voulons le résoudre.

Pour ce qui est de la pension alimentaire, ce qu'il faut comprendre, c'est que notre système judiciaire n'a pas réussi, généralement à cause de sa complexité, à faciliter, pour les ex-conjoints à charge, la perception de la pension alimentaire. C'est ce qui a fait que des gens ont tenté de maintenir l'unité familiale pour éviter que les membres ne soient dispersés à cause de l'absence de ressources.

D'après une étude de Miriam Grassby publiée dans le numéro de mai 1991 de *Reports of Family Law*, la pension alimentaire moyenne accordée représente nettement moins que la moitié de ce qu'il en coûte réellement pour élever un enfant. Cela signifie, madame la Présidente, qu'une femme déjà démunie paie, au bout du compte, une part disproportionnée des coûts liés à l'éducation d'un enfant. Il ne lui reste plus d'argent pour ses loisirs, pour réaliser des économies ni même pour prévoir une modeste retraite. Sur le plan émotif et au chapitre des loisirs, elle finit par payer la note pour satisfaire aux besoins de ses enfants, besoins dont un ex-conjoint absent peut facilement ne pas tenir compte.

D'après M^{me} Grassby, il est facile de priver les enfants quand on a l'impression de payer une pension alimentaire considérable, mais il est très difficile de le faire quand on vit avec eux.

À mon avis, c'est très révélateur de la façon dont notre société aborde ces questions. Il m'arrive de penser que, lorsque nous avons adopté la Charte des droits et libertés, nous aurions dû l'appeler la Charte des droits et